

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 septembre 2022

**N° CP-2022-8-5-3**

**N° applicatif 4447**

### **5<sup>ème</sup> Commission**

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ VOLET ENFANCE**

Résumé : Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP), conformément à la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 25 octobre 2021, portant sur l'adoption des avenants financiers 2021/2022 aux conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté.

il est proposé de reconduire, pour 2022, l'octroi de subventions de fonctionnement, pour un montant total de 113 213 € (93 213 € pour l'ADEPAPE et 20 000 € pour la Fondation d'Auteuil).

Ces dernières permettent de prévenir les sorties « sèches » de l'Aide Sociale à l'Enfance et de travailler l'autonomie des jeunes.

### **I. Contexte**

La préparation des jeunes majeurs à la sortie des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dans une optique d'insertion sociale et professionnelle, est un axe de travail fondamental inscrit dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP). A ce titre, La Passerelle d'Azur - L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE) de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) - et la Fondation d'Auteuil (projet la Touline) interviennent pour soutenir les jeunes majeurs en leur offrant des lieux de parole et d'écoute mais également en les guidant au moyen d'un accompagnement administratif et social.

La Passerelle d'Azur est un lieu d'échanges où les jeunes sortant de l'ASE peuvent trouver une oreille attentive, un soutien de la part de leurs pairs dans la compréhension de leur parcours et de leurs difficultés. L'association instaure un climat familial, chaleureux et rassurant pour les adhérents en rupture familiale. Elle intervient aujourd'hui principalement sur le territoire bas-rhinois mais son activité doit s'étendre sur le territoire haut-rhinois.

La Passerelle d'Azur propose à ses adhérents :

- Un accompagnement administratif et social, l'écoute et le soutien psychologique ;
- L'attribution de secours financiers et de prêts ainsi que la distribution de denrées alimentaires, de colis de Noël et de chèques anniversaire ;
- Le développement du partenariat avec les institutions et le tissu associatif local afin d'unir les spécificités pour un travail basé sur la complémentarité ;
- Une pair-aidance au travers de réunions d'informations et d'échanges qui sont organisées dans les établissements ;
- L'organisation de rencontres entre les adhérents mais aussi d'activités tissant du lien entre les jeunes ;
- La mise en place d'un système de parrainage de jeunes sortant de la prise en charge de l'ASE.

**La Fondation d'Auteuil** déploie un projet national intitulé **la Touline**. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à l'autonomie exclusivement dédié aux jeunes de 18 à 25 ans sortant de la Protection de l'Enfance, pour les soutenir dans les moments de transition vers l'âge adulte et mieux accompagner leur parcours d'insertion. Lieu d'écoute et de rencontre pour les jeunes, la Touline propose une permanence d'accueil et vise à créer du lien pour prévenir la dégradation des situations sociales et/ou professionnelles des jeunes. Elle assure pour ces jeunes en difficultés ou isolés, un accompagnement personnalisé et renforcé, reposant sur une relation de proximité et visant à soutenir leurs démarches en vue d'une insertion réussie (emploi, formation, logement, santé...). Par la mise en place de partenariats, elle permet aussi de répondre à certains besoins urgents (aides alimentaires, financière, logement ...).

C'est un service qui a vocation à travailler en maillage étroit avec les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance et de droit commun pour réduire le risque de rupture de parcours après la majorité : missions locales, résidences jeunes travailleurs, associations d'entraide, etc. Le projet propose l'écoute, la rencontre, l'accompagnement personnalisé et la prise en compte des besoins urgents (mobilité, santé, alimentation, logement) en faisant le lien avec les associations ad hoc.

## **II. Proposition d'octroi de subventions pour l'année 2022**

La Passerelle d'Azur sollicite une subvention à hauteur de 115 000 € pour l'année 2022. Il est proposé de reconduire le montant attribué en 2021 à hauteur de 93 213€. En effet, sa trésorerie (ou valeurs disponibles) s'élève à 82 756€ en 2021. Ainsi, si l'idée est d'élargir et de développer son action sur le territoire du Haut-Rhin, il est proposé que l'association finance sur ses fonds propres les demandes supplémentaires. L'État participe à hauteur de la moitié de la subvention via un reversement en recette.

L'ouverture d'une Touline à STRASBOURG au 1<sup>er</sup> janvier 2022 est la suite directe du projet mené par l'association Rebond du cœur, soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace depuis sa création en 2018. A ce titre, la Fondation d'Auteuil sollicite 20 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement 2022. Il est proposé de renouveler l'attribution de cette somme, à la Fondation d'Auteuil. L'État participe également à hauteur de la moitié de la subvention via un reversement en recette.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer pour l'année 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 93 213 € à La Passerelle d'Azur au titre de son fonctionnement général,
- D'approuver la convention correspondante à intervenir avec l'association La Passerelle d'Azur annexée au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- D'attribuer pour l'année 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € à la Fondation d'Auteuil au titre de son projet dénommé la Touline,
- De préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique dès l'entrée en vigueur de la délibération d'octroi s'agissant de la subvention allouée à la Fondation d'Auteuil et après signature de la convention susmentionnée s'agissant de la subvention allouée à La Passerelle d'Azur,
- D'acter que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, au budget primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P136	P136O002	P136E01	T01	(694) 65-65748-4213	113 213 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY